



**Formulaire CERFA 12818-02  
à constituer pour entrer dans une procédure  
de VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE  
(VAE Décret du 24 avril 2002)**

Le formulaire CERFA 12818-02 est à retourner au Service commun de la Formation Continue de l'Université de Corse Pascal Paoli accompagné des pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité ;
- Photocopie de tous les diplômes et/ou certifications obtenus ;
- Justificatifs d'exercice d'une activité professionnelle (rémunérée ou non salariée, ou bénévole) d'une durée totale minimale de 12 mois ;
- CV (2 à 4 pages) ;
- Lettre de motivation.
- L'annexe descriptive du diplôme dont la validation est visée (à télécharger sur le site <https://www.universita.corsica/fr/>)
- Une attestation sur l'honneur qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification, pour l'année civile en cours.

Envoi par courrier : **Service commun de la Formation Continue  
A l'attention de Madame OTTOMANI Aurélie  
Campus Grimaldi – Bâtiment PPDB – BP 52  
20250 CORTE**

Envoi par e-mail : [ottomani\\_a@univ-corse.fr](mailto:ottomani_a@univ-corse.fr)

Informations complémentaires :

Lien vers le site : <http://formationcontinue.univ-corse.fr>  
Téléphone : 0495450017

Ce formulaire est un document préparatoire à l'initiation d'une procédure de VAE, il détermine la recevabilité administrative de la demande, il précède l'entretien individuel de recevabilité pédagogique VAE (cf. document 'Guide VAE Université de Corse') qui détermine l'entrée dans la procédure de VAE pour les diplômes professionnalisants dont l'Université de Corse détient les accréditations.